L’HHC, l’HHCO et l’HHCO interdits en France

Compte Test - 2023-06-19 10:57:04 - Vu sur pharmacie.ma

Par un point d’information mis en ligne le 12 juin 2023, l’Agence française de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) a indiqué que l’hexahydrocannabinol (HHC) et deux de ses dérivés, le HHC-acétate (HHCO) et l’hexahydroxycannabiphorol (HHCP) font désormais partie de la liste des produits stupéfiants. Par conséquent, leurs production, vente et usage, notamment, sont devenus interdits en France depuis 13 juin 2023. Cette décision fait suite aux travaux réalisés par les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A) qui ont révélé que le HHC présente un risque d’abus et de dépendance comparable à celui engendré par le cannabis, d’autant plus que la structure chimique de ces produits est voisine de celle du delta-9 tétrahydrocannabinol (delta-9 THC) qui est classé comme stupéfiant. Par cette décision, l’Hexagone rejoint ainsi l’Autriche, la Belgique, le Danemark et le Royaume-Uni. L’ANSM rappelle dans son point d’information que le HHC est obtenu par synthèse chimique à partir de cannabinoïdes naturels produisant des effets psychotropes similaires à ceux ressentis lors de la consommation de THC. Le HHC est vendu à travers Internet et dans des boutiques de CBD. Il se présente sous forme d’huile, résine, herbe à fumer, spray, «gummies» (confiseries), e-liquide, gelée, etc. Sa concentration est variable et peut atteindre jusqu’à 99%, selon les formes et les marques.
Le Réseau national d’addictovigilance (CEIP-A) indique que la consommation du HHC connaît une augmentation en France d'autant plus que certains usagers le confondent avec le CBD. La consommation du HHC ou de ses dérivés peut s’accompagner de tremblements, vomissements, anxiété, «bad trip», confusion mentale, malaise, tachycardie, douleur thoracique, poussée tensionnelle, dont l’intensité semble varier en fonction de la teneur en HHC, qui n’est pas toujours précisée ou exacte. À long terme, les utilisateurs de ces produits s’exposent à un risque d’abus et de dépendance, comme c’est le cas pour le cannabis. L’ANSM invite les personnes qui ont des difficultés à contrôler et/ou à arrêter la consommation de ces produits à consulter un médecin ou une structure spécialisée dans la prise en charge des addictions. (Pour plus d’informations : www.drogues-info-service.fr).